



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 100-12

4 juin 2008
Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées
à la 100^e session du
Conseil international du Café**

19 au 23 mai 2008

1. Le Conseil international du Café s'est réuni du 19 au 23 mai 2008 sous la présidence de M G.V. Krishna Rau (Inde).

Hommage à Dr Ernesto Illy (1925 – 2008)

2. Le Conseil a rendu hommage à Dr Ernesto Illy, ancien Président du Comité de promotion, décédé le 3 février 2008, pour son exceptionnelle contribution aux travaux de l'OIC, ainsi qu'à la qualité et la promotion du café, au café et la santé et à la communauté caféière mondiale, et a exprimé ses condoléances à sa famille. Le Conseil a noté que la Fondation Ernesto Illy qu'il avait créé continuerait de diffuser le message d'Ernesto Illy. Le Conseil a observé une minute de silence.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions

3. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-100-0 Rev. 2 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Admission d'observateurs

4. Le Directeur exécutif a déclaré qu'il avait reçu une demande d'une organisation non gouvernementale, Oxfam, d'assister en qualité d'observateur à la session du Conseil. Le projet initial de procédures d'admissions d'observateurs a été diffusé dans le document WP-Council 141/06 Rev. 2 ; la question de ces procédures est maintenant traitée dans le contexte de la révision du Règlement de l'Organisation (document WP-Council 165/08) qui sera examinée pendant la présente session. Il a invité les Membres à examiner cette question.

5. Au cours des débats, l'importance de la transparence et de l'ouverture des débats a été soulignée. La pratique en vigueur est d'inviter les pays non membres et les organisations internationales à assister aux réunions en qualité d'observateurs et d'examiner individuellement les autres demandes. On a fait valoir que les procédures de participation en qualité d'observateur n'ont pas encore été fixées et que, à l'avenir, de telles demandes devront être soumises bien à l'avance pour que les Membres puissent les examiner. Il serait également utile que les observateurs indiquent les points de l'ordre du jour qui les intéressent. Plusieurs questions internes relatives au nouvel Accord doivent être examinées au cours de la présente session du Conseil. A l'avenir, les options pourraient être d'admettre les observateurs à assister ou à faire une déclaration au début et à la fin des réunions, plutôt que les admettre pendant la totalité de la session. On a également soulevé la nécessité d'accorder le même traitement aux différentes catégories d'observateurs.

6. Le Conseil a décidé, en l'occurrence, que les représentants d'Oxfam seraient admis à assister aux réunions hors Conseil comme le Séminaire sur les indications géographiques concernant le café. Il a noté que le Directeur exécutif informerait Oxfam que si elle souhaitait assister à la prochaine session, elle devra soumettre sa demande bien à l'avance, et que le Directeur exécutif identifierait avec les représentants d'Oxfam les points de l'ordre du jour qui les intéressent particulièrement.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2007/08

7. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 22 mai 2008 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2007/08 figurant dans le document EB-3934/07 Rev. 3.

Point 3.2 : Pouvoirs

8. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport verbal sur les pouvoirs présenté par le Secrétaire, qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-100-10.

Point 4 : Participation à l'Accord

Point 4.1 : Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café

9. Le Secrétaire a déclaré qu'au 19 mai 2008, l'Organisation comptait 77 Membres, dont 45 Membres exportateurs et 32 Membres importateurs. En vertu des dispositions de la Résolution numéro 434, les pays non membres ont jusqu'au 30 septembre 2008 pour déposer

un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté qu'une décision tendant à proroger l'Accord de 2001 devra peut-être être prise en septembre si les conditions d'entrée en vigueur de l'Accord de 2007 ne sont pas remplies à ce moment.

Point 4.2 : Participation à l'Accord de 2007

10. Le Directeur exécutif a déclaré que le premier pays à signer l'Accord de 2007 a été le Yémen, le 27 février 2008, et que le Gouvernement péruvien a confirmé son intention d'adhérer de nouveau à l'OIC et prenait les mesures nécessaires pour ce faire. Il a suggéré aux représentants des deux pays d'envisager d'adhérer à l'Accord de 2001 en plus de ratifier l'Accord de 2007.

11. Le Conseil a noté que les représentants du Yémen et du Pérou assistaient à cette réunion et il leur a souhaité la bienvenue. Le représentant du Yémen, le vice-ministre de l'agriculture et de l'irrigation, a fait une déclaration au Conseil (diffusée ultérieurement sous la cote ICC-100-8).

12. Le Directeur exécutif a déclaré que plusieurs pays ont signé l'Accord de 2007 pendant la semaine du 19 au 23 mai, à savoir l'Angola, le Brésil, le Cameroun, la République centrafricaine, la Colombie, le Kenya, la Suisse et le Togo. S'agissant du Kenya, un instrument de ratification a été déposé au moment de la signature. Des informations sur ces actions ont été affichées sur le site web de l'OIC. D'autres Membres l'ont également informé de l'avancement des procédures d'adhésion. Il a invité tous les Membres à prendre les mesures nécessaires pour signer l'Accord de 2007 avant le 31 août 2008, et déposer des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation avant le 30 septembre 2008. Les procédures d'adhésion à l'Accord de 2007 figurent dans le document ED-2033/08.

13. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que la CE signerait et ratifierait l'Accord sous peu.

Point 5 : Situation du marché du café

14. Le Directeur exécutif a présenté son rapport sur la situation du marché (Lettre du Directeur exécutif d'avril 2008). Depuis janvier 2008, les prix du café sont demeurés relativement fermes, essentiellement en raison de la demande croissante. En mars, le prix indicatif composé moyen de l'OIC a atteint 136,17 cents la livre pour retomber ensuite à 126,55 cents la livre en avril et le marché a été instable au cours des dernières semaines. Les prix moyens des quatre premiers mois de 2008 ont été supérieurs à ceux des mois antérieurs. Cette hausse a toutefois été compensée par le fait que le dollar EU a continué de s'affaiblir par rapport à de nombreuses devises alors que le prix du pétrole continuait de grimper et d'accroître les coûts de la chaîne d'approvisionnement du café (transport et engrais) et

d'entraîner une baisse des revenus effectifs des caféiculteurs. Il a noté que les nouvelles estimations de la campagne 2008/09 au Brésil s'établissaient à 45,5 millions des sacs. Sur la base de ces informations et d'autres données, son estimation préliminaire de la production mondiale pour 2008/09 s'établit aux environs de 127 millions de sacs. Si la consommation continue d'augmenter d'environ 2% par an, elle pourrait atteindre au niveau mondial 125 millions de sacs en 2008 et 127 millions de sacs en 2009, se traduisant par un équilibre serré de l'offre et de la demande. Les stocks des pays producteurs se réduisant considérablement et la consommation intérieure des pays producteurs augmentant, le marché est vulnérable. Les importations des Membres importateurs en 2007 se sont établies à quelque 100 millions de sacs, niveau le plus élevé jamais enregistré, pratiquement le double de celui de 1980. Bien que la consommation par habitant soit plus faible dans certains marchés traditionnels, des efforts sont déployés pour améliorer la distribution et mettre au point de nouveaux produits permettant d'augmenter la consommation dans les pays importateurs. En outre, les pays producteurs prennent des mesures pour augmenter la consommation.

15. Le Directeur exécutif a noté que la superficie des terres arables disponibles était limitée et que la culture des biocarburants se développait, générant des revenus profitables tout en entraînant une réduction des superficies plantées de caféiers. La consommation pouvant atteindre 140 millions de sacs au cours des dix prochaines années, il convient de se poser la question de savoir comment cette demande sera satisfaite, par exemple au moyen de programmes de rénovation qui permettraient d'augmenter le rendement et la qualité du café. Il s'agit d'une question qui pourra être examinée à la prochaine Conférence mondiale du Café. En conclusion, en dépit d'une augmentation de l'offre, les prix du café sont demeurés relativement fermes, essentiellement en raison de la demande croissante, et devraient se maintenir aux niveaux actuels.

16. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré que le Comité des statistiques aide les Membres à mettre au point une méthode universelle de calcul de la consommation intérieure pour que les pays producteurs puissent fournir des données plus précises. La nécessité d'évaluer les réserves des pays importateurs et l'examen du rôle et de l'impact des marchés à terme ont été évoqués. En réponse à des observations sur la nécessité de fournir des données plus spécifiques sur la consommation et de procéder à une analyse de la situation macroéconomique à la lumière d'une possible récession dans certains pays, le Directeur exécutif a déclaré que les données statistiques de l'OIC s'appuyaient sur les informations fournies par les Membres. L'analyse de l'impact potentiel d'une récession dans certains pays est un exercice à long terme dans la mesure où les effets sur la consommation et le pouvoir d'achat ne peuvent être déterminés qu'avec du recul ; le Secrétariat examinera toutefois cette question pour déterminer les informations qui pourraient être fournies.

17. Le Conseil a pris note de ces renseignements ainsi que du document WP-Council 176/08 dans lequel figure l'estimation officielle finale de la récolte au Brésil pour 2007/08 et la deuxième estimation officielle de la récolte au Brésil pour 2008/09.

Point 6 : Préparatifs de mise en œuvre de l'Accord de 2007

18. Le Secrétaire a déclaré que, conformément à la décision prise par le Conseil à sa dernière session en janvier 2008, les Membres ont été invités à envoyer au Directeur exécutif, avant le 29 février 2008 au plus tard, leurs suggestions et contributions pour faciliter la préparation des projets de documents énumérés dans le document WP-Council 162/08 (Préparatifs de mise en œuvre de l'Accord international de 2007 sur le Café). En février 2008, le Secrétariat a affiché sur le site web de l'OIC les règlements et les mandats actuellement en vigueur pour que les Membres puissent les consulter. Le document WP-Council 166/08 contient une communication de l'Indonésie. Les règlements révisés et les projets de mandats ont été diffusés auprès des Membres début avril 2008, soit plus d'un mois avant les réunions de mai, conformément à la demande formulée par le Conseil en janvier 2008. Le document WP-Council 177/08 contient les observations des États-Unis d'Amérique sur les règlements révisés et les projets de mandats diffusés par le Secrétariat.

Point 6.1 : Plan d'action stratégique

19. Le Secrétaire a présenté le document WP-Council 173/08 dans lequel figure un projet de plan d'action stratégique pour l'Accord de 2007, établi selon la structure du plan d'action de l'Accord de 2001. Les États-Unis d'Amérique ont communiqué leurs observations sur ce projet (document WP-Council 177/08).

20. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont noté qu'il était nécessaire de passer en revue les résultats du plan d'action de l'Accord de 2001 et de chaque activité. Cela aiderait les Membres à déterminer les besoins pour l'avenir. On a fait valoir que le plan comprenait plus de 70 activités et que l'OIC avait des ressources humaines et financières limitées. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour articuler la stratégie avec le programme de travail de l'Organisation. Un plan à horizon mobile a été suggéré, les activités de chaque année étant évaluées et les activités des années suivantes adaptées en fonction des résultats de cette évaluation. Il convient d'envisager la manière dont les résultats seraient évalués ; la question des indicateurs (par exemple, nombre de projets ou de séminaires) doit être développée. La nécessité pour le plan de donner une orientation stratégique et les contributions uniques de l'Organisation ont été notées. Outre qu'il doit donner des orientations à l'OIC, le plan doit convaincre le public extérieur. Un horizon de trois à cinq ans serait une durée plus appropriée et le plan doit recenser les questions clés devant être abordées par l'Organisation à court terme, dont la liste devrait être dressée à partir d'une évaluation plus ciblée et équilibrée des défis du secteur caféier. La liste des avantages comparatifs devrait être raccourcie et directement liée aux mesures prises pour traiter les questions à court terme

et l'axe stratégique proposé pour l'Organisation. Un autre délégué a noté qu'il serait également souhaitable d'articuler le plan autour des objectifs du Millénaire pour le développement dans la mesure où l'OIC pourrait aider les pays à atteindre ces objectifs par le biais de ses activités. D'autres observations ont été formulées sur un chevauchement de la stratégie de mise en valeur du café et du plan d'action stratégique, et sur le fait que l'axe du plan reposait sur l'Article premier de l'Accord de 2007 ; il serait utile qu'il se réfère également aux autres Articles.

21. Le Directeur exécutif a noté que dans certains domaines de l'Accord de 2007, comme le nouvel objectif sur la sécurité alimentaire, l'OIC était limitée par ce qu'elle pouvait réaliser sans experts ou ressources supplémentaires. Elle dispose d'une expertise en matière de projets et de programmes sur la qualité et elle joue un rôle central en tant qu'instance de coopération entre producteurs et consommateurs et pour aider les pays à développer des politiques. Il a accueilli avec satisfaction la suggestion d'un petit groupe de travail (document WP-Council 177/08) et a invité les Membres à envoyer leurs suggestions pour aider le Secrétariat à reformuler le plan.

22. Le Conseil a noté que l'OIC préparerait un rapport sur les résultats du plan précédent et le diffuserait auprès des Membres (un rapport sur les progrès faits pour atteindre les objectifs de l'Accord de 2001 a précédemment été diffusé sous la cote EB-3902/05). Les Membres ont été invités à soumettre leurs contributions avant la fin juin 2008 pour aider le Secrétariat à réviser le plan d'action stratégique ; une version révisée sera ensuite diffusée pour examen par les Membres à la prochaine réunion.

Point 6.2 : Mandats

23. Le Secrétaire a déclaré que les projets de mandats des nouveaux organes créés en vertu de l'Accord de 2007 ont été diffusés : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (document WP-Council 167/08), Comité de promotion et de développement des marchés (document WP-Council 168/08), Comité des projets (document WP-Council 169/08), et Comité des finances et de l'administration (document WP-Council 170/08). Le Comité consultatif du secteur privé (CCSP) et le Comité des statistiques ont examiné leurs mandats respectifs lors de leurs réunions du 21 mai (voir également les paragraphes 47 et 50). Les États-Unis d'Amérique ont soumis leurs observations sur les projets de mandats (document WP-Council 177/08).

24. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'examiner les projets de mandats par catégories : comités consultatifs et comités.

Comités consultatifs

Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

25. Le Conseil a examiné le document WP-Council 167/08 dans lequel figure le projet de mandat du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café. Les États-Unis d'Amérique ont communiqué leurs observations (document WP-Council 177/08). On a fait valoir qu'il s'agissait d'un organe nouveau et unique qui peut apporter une contribution importante au secteur du café. Il a été suggéré qu'il se réunisse au moins une fois par an et qu'il contribue effectivement aux travaux de l'OIC. D'autres délégués ont suggéré qu'il n'était pas nécessaire de fixer la fréquence de ses réunions ; le Forum doit se réunir chaque fois que cela est nécessaire pour résoudre les problèmes à court et moyen termes. La question d'un possible chevauchement avec les mandats du Comité des projets et des autres organes doit être examinée et il serait utile d'énumérer les aspects financiers du secteur du café. La composition du Forum nécessite un examen approfondi ; il doit être ouvert à tous les Membres et les conditions de participation des organisations doivent être précisées. D'autres questions comme la création d'un groupe directeur ou d'un groupe de travail, les langues de travail et le financement doivent être revues. En cas de réunion du Forum en dehors de Londres, les coûts doivent être pris en charge par le pays hôte ; toutefois, en cas de réunion au Royaume-Uni, la prise en charge des coûts n'est pas clairement définie. Il a également été suggéré que le paragraphe 2) était inutile.

26. Le Conseil a pris note de ces suggestions et a noté que les Membres étaient invités à soumettre leurs suggestions par écrit le plus rapidement possible de façon qu'elles puissent être prises en compte dans la révision du projet de mandat par le Secrétariat.

Comité consultatif du secteur privé

27. Le Conseil a noté que les Membres ont été invités à examiner le projet de mandat figurant dans le document PSCB-107/08 et à soumettre leurs observations par écrit le plus rapidement possible. A titre préliminaire, il a été suggéré que le Conseil puisse également contribuer à l'ordre du jour du CCSP (paragraphe 11) ; on s'est également interrogé sur un éventuel démarquage des règlements des organes consultatifs par rapport à celui du Conseil (paragraphe 12) et sur la nécessité de fixer un quorum.

Comités

28. Au cours des débats préliminaires sur les projets de mandats des comités, il a été suggéré que, dans la mesure où leur rôle est consultatif plutôt que décisionnel, ils soient ouverts à tous les Membres qui bénéficieraient d'une égalité de statut et pourraient contribuer aux débats. Il a été souligné que la question du quorum devait être examinée. On a également fait valoir que, si la composition des comités n'était pas fixée, les délégués pourraient ne pas se sentir obligés d'être présents ou de faire des recommandations. Par conséquent, il serait utile que la composition des comités soit plus réduite ou assurée par un groupe restreint de Membres, tout en laissant la participation aux réunions ouverte à tous les Membres. Ce groupe restreint pourrait être constitué d'un nombre égal de Membres exportateurs et de

Membres importateurs, peut-être quatre de chaque catégorie. Il a été suggéré qu'une telle configuration ne permettrait pas une représentation satisfaisante des Membres exportateurs dont le nombre dépassera largement celui des Membres importateurs (47 contre 5) dans le nouvel Accord. L'option consistant à mettre en place un groupe restreint comportant plus de Membres exportateurs que de Membres importateurs au sein des comités pourrait être envisagée. Un système de rotation pourrait également favoriser la diversité de la représentation. Le quorum pourrait être constitué d'un certain pourcentage du groupe restreint. Le mandat du Groupe directeur de la promotion établi en vertu de l'Accord de 1994 pourrait fournir un cadre utile. Les Membres ont noté que les Membres exportateurs n'avaient pas encore examiné la composition des comités et qu'ils communiqueraient des observations complémentaires à la prochaine réunion.

29. Il a également été suggéré qu'il serait utile de définir un règlement applicable à tous les comités pour les questions suivantes : langues, admission d'observateurs, durée des mandats et nomination des bureaux. Si le quorum des comités est le même que celui du Conseil, il serait possible d'éviter une répétition des débats au Conseil, la recommandation d'un comité pouvant alors devenir une décision du Conseil. Enfin, il a été suggéré qu'il est important que les divers organes et leurs mandats respectifs prennent en compte les questions stratégiques qui orientent les travaux de l'OIC.

Comité de promotion et de développement des marchés

30. Le Conseil a noté que la document WP-Council 168/08 contenait le projet de mandat du Comité de promotion et de développement des marchés. Ce projet de mandat sera examiné à la lumière des décisions sur les règlements des comités.

Comité des projets

31. Le Conseil a examiné le document WP-Council 169/08 dans lequel figure le projet de mandat du Comité des projets. Les observations préliminaires ont porté sur la nécessité d'une référence au Comité virtuel de présélection (CVP) ; cette référence pourrait être inutile compte tenu de la possibilité d'établir des groupes de travail qui est donnée au Comité pour faciliter ses travaux. La fin du paragraphe 2 a) doit se lire "au moyen de projets" et non "aux projets". Le Conseil a noté qu'un Membre communiquerait des observations complémentaires par écrit.

Comité des finances et de l'administration

32. Le Conseil a examiné le document WP-Council 170/08 dans lequel figure le projet de mandat du Comité des finances et de l'administration. La proposition qu'il fonctionne en anglais seulement sera examinée dans le contexte général des règlements des comités. En ce qui concerne ce comité, il a été suggéré que même si tous les Membres doivent pouvoir y

participer, un groupe restreint de Membres devrait avoir une responsabilité particulière eu égard au caractère technique des débats sur les questions financières et administratives. En raison de la nature sensible des questions examinées, on a également fait valoir que ce comité ne devrait pas être ouvert aux observateurs.

Comité des statistiques

33. Le document WP-Council 171/08 contient des propositions de révision du mandat du Comité des statistiques. Le Comité des statistiques formule des recommandations sur les questions statistiques et fonctionne actuellement en anglais seulement. Il a été créé par le Comité exécutif en septembre 1998 et s'est réuni périodiquement dans le cadre des accords de 1994 et de 2001. On a fait valoir que l'Accord de 2007 ne faisait pas référence à ce comité et que le Comité exécutif avait été supprimé. Eu égard à l'importance des travaux de ce comité, il conviendrait d'envisager de préparer un projet de décision du Conseil portant création de ce comité dans le cadre du nouvel accord.

34. Le Conseil a pris note des débats sur ce point et a noté que, pour aider le Secrétariat, les Membres ont été invités à envoyer leurs observations par écrit le plus rapidement possible au Directeur exécutif et que les mandats révisés des organes consultatifs et des comités seraient diffusés auprès des Membres pendant la première semaine de juillet. Les observations complémentaires des Membres sur les mandats révisés seront traduites et diffusées. Le Conseil examinera les mandats révisés et les propositions des Membres à sa prochaine session en septembre 2008.

Point 6.3 : Révision des règlements de l'Organisation

35. Le Secrétaire a présenté le document WP-Council 165/08 dans lequel figurent des propositions de révision du Règlement de l'Organisation internationale du Café et a déclaré que les États-Unis avaient communiqué leurs observations sur ces propositions (document WP-Council 177/08).

36. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont noté qu'il était nécessaire de revoir plusieurs règles, notamment sur l'admission d'observateurs, les décisions sans réunion, les pouvoirs et le rôle du Président, les règles sur les fonctions du Comité exécutif qui n'existe plus dans le nouvel accord et les règles sur les différentes catégories d'organes de l'OIC, y compris les comités, les organes subsidiaires et les organes consultatifs comme le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café et le CCSP. On pourrait envisager d'incorporer le chapitre sur les Finances dans les Statuts et le Règlement financiers de l'Organisation.

37. Le Conseil a examiné les propositions de révision du Règlement de l'Organisation figurant dans le document WP-Council 165/08 et a noté qu'un document révisé intégrant les suggestions des Membres serait diffusé pendant la première semaine de juillet, pour examen

lors de la session du Conseil de septembre 2008. Les Membres ont été invités à soumettre par écrit leurs observations et suggestions sur le document révisé avant la prochaine session. Le Conseil a noté que les propositions de révision des Statuts et du Règlement financiers de l'Organisation internationale du Café (document WP-Council 172/08) et de révision du Règlement sur les rapports statistiques, du Règlement sur les prix indicatifs et du Règlement sur les certificats d'origine (documents WP-Statistics 121/08, WP-Statistics 122/08 et WP-Statistics 120/08) sont en cours d'examen par le Comité des finances et le Comité des statistiques respectivement.

Point 7 : Projets de mise en valeur du café

Point 7.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

38. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait examiné le document EB-3946/08 dans lequel figurent le rapport et les recommandations du Comité virtuel de présélection (CVP) sur sept nouvelles propositions de projets. Trois de ces propositions portent sur le scolyte du fruit du caféier et le Comité a examiné une possible harmonisation de ces propositions afin d'éviter de soumettre des projets concurrents au Fonds commun pour les produits de base (FCPB) ; il a également noté que le FCPB avait recommandé de procéder à une évaluation d'impact d'un projet antérieur intitulé "Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier", terminé en 2002. Cette évaluation sera organisée par le FCPB et les résultats préliminaires devraient être disponibles en janvier 2009. Cette évaluation devrait bénéficier aux nouvelles propositions sur le scolyte du fruit du caféier. Les débats sur le scolyte ont également mis en évidence la gravité des dégâts causés par ce parasite et la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour éviter tous dégâts supplémentaires. Le Comité a décidé que l'OIC devrait tenir une brève réunion sur le scolyte du fruit du caféier pendant la session du Conseil de septembre 2008, à laquelle pourraient participer des experts techniques, et qu'un séminaire devrait être organisé en mai 2009. Le Comité a décidé de recommander que le Conseil approuve les trois propositions ci-après pour soumission au FCPB :

- *Projet Trifinio de caféiculture durable (Honduras, Guatemala et El Salvador) – document WP-Board 1047/08.*
- *Étude du potentiel des bourses de produits de base et autres formes de marchés en Afrique de l'Ouest (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria) – document WP-Board 1050/08. L'approbation de cette proposition a été recommandée sous réserve que les auteurs tiennent compte des observations et des suggestions formulées.*
- *Scolyte 1 – Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier, comprenant une composante qualité et durabilité pour la caféiculture en Amérique centrale – document WP-Council 1051/08. L'approbation de cette proposition a été recommandée sous réserve que les auteurs tiennent compte des résultats de l'évaluation d'impact du projet intitulé "Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier", entreprise par le FCPB.*

39. En outre, le Comité a recommandé de réviser les propositions suivantes :

- *Amélioration de l'efficacité de l'emploi des ressources de la production et de la transformation du café par la formation des exploitants par des exploitants (Tanzanie, Ouganda et Viet Nam) – document WP-Board 1049/08.*
- *Scolyte 2 – Projet pilote d'application de la lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier dans les petites plantations d'Arabica et de Robusta d'Indonésie – document WP-Board 1051/08.* Outre qu'il doit être révisé, ce projet doit tenir compte des résultats de l'évaluation d'impact de FCPB mentionnée précédemment. A la lumière des résultats de cette évaluation d'impact, on pourra envisager de regrouper cette proposition avec la précédente (Scolyte 1).

40. Le Conseil a pris note de ces renseignements et, conformément à la recommandation du Comité exécutif, a décidé d'approuver les trois projets suivants pour soumission au FCPB :

- *Projet Trifinio de caféiculture durable (Honduras, Guatemala et El Salvador).*
- *Étude du potentiel des bourses de produits de base et autres formes de marchés en Afrique de l'Ouest (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria).*
- *Scolyte 1 – Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier, comprenant une composante qualité et durabilité pour la caféiculture en Amérique centrale.*

41. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que le Nigeria souhaiterait que le projet intitulé "Étude du potentiel des bourses de produits de base et autres formes de marchés en Afrique de l'Ouest (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria)" tienne compte de son expérience en matière de création de bourse de produits de base et des contraintes qu'il a rencontré.

**Point 7.2 : Projets approuvés par le
Fonds commun pour les produits de base (FCPB)**

42. Le Chef des opérations a déclaré que depuis la dernière réunion, le Comité exécutif du FCPB avait approuvé un financement selon la procédure rapide de 120 000 dollars EU pour le projet intitulé "Renforcer la compétitivité du secteur caféier africain" (pays membres de l'OIAC). Ce projet vise à revitaliser la production, la qualité et le commerce du café produit par des petits caféiculteurs africains et un cadre de référence a été préparé pour nommer un consultant chargé d'élaborer une proposition de projet complète.

43. Deux nouveaux projets ont été lancés depuis la dernière réunion. En ce qui concerne le projet intitulé "Accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture (Burundi et Côte d'Ivoire)", le Directeur exécutif et le Directeur générale du FCPB ont assisté à son lancement en Côte d'Ivoire en avril 2008, et

L'Economiste principal a assisté à son lancement au Burundi en mars 2008. Ce projet, d'une valeur totale de 3 006 570 dollars EU, vise à financer la mise en valeur de cultures de diversification afin de réduire les risques de fluctuations des prix, d'augmenter les revenus des petits caféiculteurs et de réduire la pauvreté dans les régions de caféiculture. En ce qui concerne le projet intitulé "Accroissement de la résistance du café à la rouille des feuilles et autres maladies en Inde et dans quatre pays africains", l'Economiste principal a assisté à son lancement en Inde en avril 2008. Le projet, d'une valeur totale de 4 014 313 dollars EU, porte sur la recherche-développement de façon à améliorer les caractéristiques génétiques de l'Arabica dans le contexte de la résistance à la rouille des feuilles du caféier et à l'antracnose. Il se déroulera en Inde, au Kenya, au Rwanda, en Ouganda et au Zimbabwe.

44. Le Chef des opérations a noté que le document ICC-100-5 contenait des rapports de situation sur la mise en œuvre des projets suivants :

- Amélioration de la qualité et de la commercialisation du café Robusta par l'utilisation optimale des terroirs de café.
- Régénération pilote du secteur du café au Honduras et au Nicaragua.
- Régénération pilote des plantations de café délaissées pour en faire des petites unités familiales de production en Angola.
- Diversification de la production dans les zones de l'État du Veracruz (Mexique).
- Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains.
- Reconversion des petites plantations de café en unités agricoles familiales autosuffisantes.

45. Le Chef des opérations a également informé le Conseil que des résumés des rapports finaux sur les projets suivants ont été diffusés :

- Lutte intégrée contre le scolyte blanc du tronc dans de petites exploitations de café (Inde, Malawi et Zimbabwe) (document ICC-100-2).
- Amélioration de la production de café en Afrique par la lutte contre la dégénérescence du système vasculaire du café (trachéomycose) (document ICC-100-3).
- Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale au moyen de méthodes de transformation améliorées (Rwanda et Ethiopie) (document ICC-100-4).
- Mise en valeur du marché du café et promotion commerciale en Afrique orientale et australe (document ICC-100-1). En ce qui concerne ce projet, un cédérom contenant le rapport de situation complet et les manuels de formation a été mis à disposition à la réunion. Des exemplaires supplémentaires du cédérom sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat.

46. Le Conseil a pris note de ces renseignements ainsi que des exposés des représentants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur les projets intitulés "Financement à court et à moyen termes pour les petits caféiculteurs au Kenya" et

“Mise en valeur du marché du café et promotion commerciale en Afrique orientale et australe” et de l'exposé du représentant du Centre national de recherche agricole (CNRA) sur le projet intitulé “Amélioration de la qualité et de la commercialisation du café Robusta par l'utilisation optimale des terroirs de café Robusta”. Enfin, le Conseil a pris note d'une demande de transfert du budget du projet “Gestion des risques de prix du café en Afrique orientale et australe” (CFC/ICO/21FA) vers le projet “Financement à court et à moyen termes pour les petits caféiculteurs au Kenya” (CFC/ICO/20) pour faciliter les travaux entrepris dans le cadre de ce projet. Cette demande sera suivie par le Secrétariat.

**Point 8 : Rapport du Président du
 Comité consultatif du secteur privé (CCSP)**

47. Le Président du CCSP a déclaré que le Comité s'était réuni le 21 mai 2008. Le CCSP a rendu hommage à Dr Ernesto Illy et à son exceptionnelle contribution au secteur du café. Dr Ernesto Illy avait été un membre très actif du Comité en tant que représentant de l'Institut d'information scientifique sur le café (ISIC) et son absence sera durement ressentie. La Fédération européenne du café (FEC) et l'Association nationale du café du Guatemala (ANACAFÉ) ont fait de brefs exposés sur des questions d'ordre statistique. Le CCSP se réjouirait de recueillir des informations sur des données statistiques supplémentaires qui pourraient compléter les données dont dispose déjà l'OIC. Le CCSP a également entendu des exposés sur des questions liées au café et la santé et à la sécurité alimentaire, points réguliers de son ordre du jour, et a pris note d'un rapport sur le Programme d'amélioration de la qualité du café. Le CCSP a passé en revue les préparatifs pour la mise en œuvre de l'Accord de 2007, y compris le projet de mandat du CCSP, et a décidé de le soumettre au Conseil pour qu'il détermine si des changements sont nécessaires. Les membres ont également noté que le Guatemala avait confirmé qu'il souhaitait accueillir la prochaine Conférence mondiale du Café, et que M. Sanae Yamada, représentant de l'Association du café du Japon et un des premiers membres du comité, assistait pour la dernière fois à une réunion du CCSP. Enfin, le CCSP a noté que le Conseil examinerait les changements dans sa composition pour 2007/08 et 2008/09 qui figurent dans le document WP-Council 159/07 Rev. 2, y compris la nomination de l'*Associação Brasileira da Indústria de Café Solúvel* (ABICS), de l'*Associação Brasileira da Indústria de Café* (ABIC) et de la *Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil* (CNA) en tant que suppléants dans la catégorie Brésil et autres naturels. En outre, le Conseil a été invité à approuver une réduction du nombre de sièges de la Fédération européenne du café (FEC) de trois à un à compter du 1 octobre 2008. Deux autres associations du café des pays importateurs devront donc être désignées par le Conseil en septembre 2008. L'ABIC a demandé à participer au CCSP et cette demande et les suggestions d'autres associations désireuses de siéger au Comité seront examinées à la prochaine réunion.

48. Le Conseil a pris note de ce rapport et a approuvé les changements dans la composition du CCSP pour 2007/08 et 2008/09 figurant dans le document WP-Council 159/07 Rev. 2.

Point 9 : Rapport du Président du Comité des statistiques

49. Le Président du Comité des statistiques, M. Jaime Junqueira Payne, a déclaré que le Comité s'était réuni le 21 mai 2008 (le rapport de cette réunion a été diffusé ultérieurement sous la cote WP-Statistics 126/08). Le Comité a examiné un rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques de l'OIC. D'une manière générale, les résultats sont bons ; toutefois, les Membres exportateurs ont été invités à faire des progrès en ce qui concerne la fourniture d'estimations de la production et de la consommation intérieure. En ce qui concerne les Membres importateurs, le Comité a noté qu'en dépit des efforts de la CE, la Bulgarie et la Hongrie n'ont toujours pas fourni de données. En ce qui concerne l'assistance technique, un manuel de bonnes pratiques est en cours de préparation par plusieurs Membres exportateurs qui, une fois finalisé, sera mis à la disposition des pays qui ne respectent pas le Règlement sur les statistiques. Le Comité s'est félicité de l'offre du Brésil de fournir une assistance technique aux pays africains ne respectant pas le Règlement sur les statistiques, par l'intermédiaire de l'agence d'EMBRAPA récemment créée au Ghana. Les États-Unis ont renouvelé leur offre d'étudier une forme de soutien technique.

50. En ce qui concerne les exportations à destination des pays exportateurs, il a été rappelé aux Membres exportateurs qu'il était important de fournir des données sur leurs importations de café pour pouvoir calculer précisément l'offre et la demande mondiales. Le Comité a pris note des données sur les exportations de café biologique qui continueront d'être mises à jour et élargies. Il a également examiné les propositions de révision de son mandat et les propositions figurant dans le document WP-Council 177/08 ont reçu son appui. Le Comité a également examiné les propositions de révision du Règlement sur les statistiques de l'Organisation. En ce qui concerne les Rapports statistiques (document WP-Statistics 121/08), plusieurs propositions tendant à inclure des informations plus détaillées ont été approuvées et ce document sera révisé et examiné par le Conseil en septembre. En ce qui concerne les Prix indicatifs (document WP-Statistics 122/08), le Comité a noté qu'il avait jusqu'à septembre 2009 pour examiner les changements. En ce qui concerne les Certificats d'origine (document WP-Statistics 120/08), il a été proposé de fournir, volontairement, des informations plus détaillées, y compris des informations sur les programmes de certification et les codes du Système harmonisé. Certaines définitions devront être révisées pour tenir compte des pratiques actuelles du marché. Les coûts de production mettant en jeu des variables de nature sensible, les Membres ont été invités à envoyer à la bibliothèque de l'OIC des exemplaires des publications pertinentes. Enfin, le Président a déclaré que les facteurs de conversion employés dans l'Accord de 2007 seraient passés en revue par le Comité en septembre 2008, avec l'assistance du CCSP.

51. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le Président pour son rapport détaillé. Le Conseil a noté que, dès son retour à Bruxelles, le représentant de la CE prendrait contact avec les représentants de la Bulgarie et de la Hongrie pour leur demander de fournir les données requises.

Point 10 : Comité de promotion

52. L'Article 34 de l'Accord de 2001 dispose que le Comité de promotion fait périodiquement rapport au Conseil. Le Conseil a noté que le Comité s'était réuni le 22 mai 2008 et avait reçu des rapports sur la mise en place du Réseau OIC de promotion de la consommation de café et sur les programmes café et santé. Les Membres exportateurs ont décidé de débloquer 50 000 dollars EU pour financer le Programme *Positively Coffee* pendant une année supplémentaire ; ils ont également approuvé une contribution de 10 000 dollars EU à la 22^e Conférence de l'ASIC qui se tiendra au Brésil en septembre 2008. Le rapport de la réunion du Comité de promotion a été diffusé ultérieurement sous la cote PC-49/08.

Point 11 : Troisième Conférence mondiale du Café

53. L'Article 21 de l'Accord de 2001 dispose que le Conseil nomme le Président de la Conférence mondiale du Café et décide, de concert avec le Comité consultatif du secteur privé (CCSP), de la forme, du nom, du thème et du calendrier de la Conférence. Le Directeur exécutif a déclaré qu'il avait reçu une invitation officielle du Guatemala pour accueillir la prochaine conférence qui pourrait se tenir début 2010. Il a noté qu'un groupe spécial chargé d'aider le Président de la Conférence dans les préparatifs de cette manifestation pourrait être créé si le besoin se faisait sentir.

54. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'accepter l'invitation du Guatemala d'accueillir la 3^e Conférence mondiale du Café. Le Conseil a noté que la nomination du Président, les dates, le thème, les orateurs et les autres aspects de la conférence seront examinés à sa prochaine session en septembre 2008.

Point 12 : Séminaire sur les indications géographiques concernant le café

55. Le Président du séminaire, M. Max Schnellmann (Suisse), a déclaré que le Séminaire sur les indications géographiques concernant le café s'est tenu le mardi 20 mai 2008 dans l'objectif d'informer les Membres et les autres participants des questions d'actualité des indications géographiques concernant le café. Il ne s'agissait pas d'une plate-forme de discussion des aspects commerciaux ou juridiques liés à l'utilisation et à la mise en place d'indications géographiques, mais de l'occasion d'entendre des experts présenter les résultats obtenus dans ce domaine, de partager les expériences d'autres pays ayant déposé des indications géographiques pour leur café et de recevoir des informations sur la réglementation de cet outil sur certains grands marchés consommateurs.

56. Huit orateurs ont fait des exposés sur les expériences de plusieurs pays dans ce domaine, sur les questions liées à l'étiquetage, à la traçabilité et à la certification, et sur les aspects juridiques.

57. Les indications géographiques et autres formes de protection de la propriété intellectuelle (PI) ne sont pas une solution miracle pour l'économie caféière mondiale mais ce sont des outils uniques dont les bénéfices potentiels sont considérables. Elles doivent être vues comme un complément des marques déposées plutôt que comme leur substitut, comme un outil supplémentaire d'une gamme de stratégies de commercialisation du café reposant sur la différenciation par l'origine. La réussite d'une stratégie d'indications géographiques nécessite l'engagement de ressources à long terme, les perspectives des bénéfices étant également à long terme. Les exposés concernant les pays ont montré qu'on disposait déjà d'une expérience et de connaissances considérables en la matière. Les pays en question sont conscients des avantages et des inconvénients des indications géographiques et autres outils de protection de la PI. Dès le début, chacun a fait une analyse coûts-avantages approfondie, évalué les diverses options et choisi une méthode novatrice et réfléchie en tenant compte de leur niveau de développement et de leurs capacités administratives et commerciales. Le séminaire a également facilité les échanges d'information sur la façon dont les indications géographiques et les outils de protection de la PI sont abordés au plan international. A l'avenir, il serait utile de passer en revue les aspects pratiques de l'organisation du séminaire par exemple, l'insuffisance de temps prévu pour les débats. L'OIC a un avantage unique en tant qu'instance neutre reconnue pour les questions ayant trait au café, et pourrait encourager un plus grand nombre de Membres et de non membres à partager leur expérience en matière d'indications géographiques et d'outils de protection de la PI, contribuant ainsi au but d'une plus grande transparence du marché.

58. Enfin, le Président a remercié tous les orateurs, en particulier M. Mesfin Gebramariam (Ethiopie) et M. Enzo Barattini (CE), qui, pratiquement sans préavis, ont dû représenter leurs collègues. Il a également remercié le Secrétariat d'avoir organisé le séminaire et le Conseil d'avoir choisi le thème.

59. Le Conseil a pris note de ce rapport, qui a été diffusé ultérieurement sous la cote ICC-100-11. Le Conseil a noté que les textes de tous les exposés sont disponibles sur le site web de l'OIC (<http://www.ico.org/workshop.asp>) et qu'il y serait précisé que les opinions exprimées dans les exposés étaient celles des auteurs et ne reflétaient pas nécessairement les avis ou la politique de l'OIC.

Point 13 : Obstacles à la consommation

60. Le Secrétaire a présenté un rapport sur les obstacles à la consommation qui figure dans le document ICC-100-6 Rev. 1.

61. Au cours des débats sur ce point, l'importance de cette question a été soulignée. Les obstacles à la consommation comme les tarifs douaniers sont causes de difficultés et, si l'on veut que ces obstacles soient éliminés, cette question doit être soulevée dans les instances internationales.

62. Le Conseil a pris note de ce rapport et de la nécessité pour les Membres de continuer à informer le Directeur exécutif des mesures adoptées dans leurs pays en rapport avec les dispositions de l'Article 33 de l'Accord de 2001, ainsi que des variations des taux des droits et taxes sur le commerce et la consommation du café. Le Conseil a noté que ce rapport serait actualisé pour tenir compte des informations supplémentaires fournies par les Membres.

Point 14 : Coopération avec d'autres organisations

63. Le Directeur exécutif a déclaré que la coopération sur les questions ayant trait au café se poursuivait avec d'autres organisations dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'OIC était représentée par le Chef des opérations et l'Economiste principal à la Conférence de l'Association des cafés fins de l'Afrique orientale (EAFCA) et à la 4^e Conférence scientifique africaine sur le café qui s'est tenue en Ouganda en février 2008. En ce qui concerne le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), une coopération future est à l'examen, comme pour le site web du Guide du café (www.thecoffeeguide.org), créé à partir du "Guide de l'exportateur de café" publié en 2002 en anglais, espagnol et français.

64. Au cours de débats sur ce point, le Conseil a noté que les fonds d'amorçage du site web du Guide du café ont été fournis par la Suisse. Le Guide doit être actualisé et élargi ; ces activités entrent dans le cadre des nouvelles priorités de l'Accord de 2007 ; il serait utile que les deux organisations envisagent une coopération sur ces travaux. En réponse à des questions sur la coopération en matière de statistiques avec la FAO, l'assistance technique et le financement des projets par d'autres bailleurs de fonds, le Directeur exécutif a déclaré que l'OIC avait reçu des données statistiques supplémentaires de la FAO comme des données sur les pays non membres. L'OIC a également étudié les possibilités d'accès à la base de données de la FAO sur les exportations et les importations ; toutefois, la question du *copyright* du logiciel n'est pas encore résolue. Il a noté que l'OIC participait régulièrement aux réunions et aux manifestations de la FAO. En ce qui concerne les bailleurs de fonds, l'OIC a établi des contacts informels avec des institutions comme la Banque interaméricaine de développement et la Banque africaine de développement et les prolongera au moyen de contacts supplémentaires et de missions, le cas échéant. L'OIC avait précédemment pris contact avec l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) au sujet des possibilités de financement et bien que la réponse ait été négative, un deuxième contact avec cette organisation pourrait être tenté. Les Membres ont noté que les règlements financiers de la CE ne lui permettent pas de fournir un soutien financier direct aux Organismes internationaux de

produits (OIP) ; cette question est toutefois à l'examen et, à l'avenir, il sera peut-être possible de fournir une assistance spécifique. Des mesures au plan national sont possibles par le biais du Fonds européen de développement (FED) et le financement d'initiatives sur les produits de base et le développement est également assuré par le FCPB, la Banque mondiale etc. et les pays sont encouragés à travailler avec la CE et à soumettre des initiatives au FED. En ce qui concerne la FAO, il serait utile d'informer les Membres des possibilités ou contraintes en matière de coopération dans la mesure où ils sont représentés au sein de cette organisation et contribuent à son financement. Les Membres ont noté que l'Accord de libre échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis contient une disposition financière de coopération, notamment en ce qui concerne l'agriculture durable. Les ressources du FCPB étant limitées, l'OIC doit relever le défi de fournir des orientations techniques sur l'élaboration de projets pouvant être soumis à d'autres bailleurs de fonds.

65. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 15 : Politiques nationales en matière de café

Programmes sur le café du ministère de l'agriculture des États-Unis (USDA)

66. Le représentant du Ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a fait un exposé sur les Programmes sur le café de l'USDA, notamment le Programme de recherche sur le café du Service de recherche agricole (ARS). Il a souligné les activités sur le scolyte du fruit du caféier et a déclaré qu'un manuel sur les ennemis naturels du scolyte avait été élaboré en coopération avec le Collège de la frontière Sud (ECOSUR) (Mexique) qui devrait être une publication conjointe USDA/ FCPB/ OIC. Les autres ressources sont le site web du Service agricole étranger de l'USDA contenant des analyses et des rapports sur les produits tropicaux dont le café (<http://www.fas.usda.gov>). Enfin, il a noté qu'il était possible de faire des stages courts dans les laboratoires de l'ARS par le biais de programmes de bourses. Un cédérom contenant le texte de son exposé, un résumé des publications sur le café de l'USDA ARS et une version préliminaire du manuel sur les ennemis naturels du scolyte en espagnol a été distribué à la réunion. Le texte de son exposé peut être téléchargé à partir du site web de l'OIC : (<http://dev.ico.org/presents/presentation0708.htm>).

Brésil : Normes de qualité du café torréfié moulu

67. Des représentants du Brésil ont fait un exposé sur les nouvelles normes industrielles et légales sur la qualité du café torréfié moulu. Le texte de cet exposé peut être téléchargé à partir du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation0708.htm>).

République centrafricaine

68. Le représentant de la République centrafricaine a fait une déclaration sur la situation du café dans ce pays dont le texte a été distribué sous la cote ICC-100-7. Il a demandé l'assistance des bailleurs de fonds et de l'OIC pour revitaliser le secteur du café de son pays et pour appuyer les efforts destinés à la recherche, la promotion de la consommation et la lutte contre la pauvreté.

Panama : Mise en valeur du café de spécialité de Gnöbe Buglé

69. Le représentant de Panama a fait un exposé sur la mise en valeur du café de spécialité de Gnöbe Buglé. Le texte de cet exposé peut être téléchargé à partir du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation0708.htm>).

70. Le Conseil a remercié les intervenants pour les exposés qui ont été faits sous ce point et a pris note de la suggestion qu'un réseau virtuel sur les parasites les plus fréquents du café pourrait être créé pour diffuser de l'information qui serait examinée par le Secrétariat.

Point 16 : Questions financières et administratives

Point 16.1 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2006/07 et rapport du vérificateur

71. Sur la recommandation du Comité exécutif, le Conseil a décidé d'approuver les Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2006/07 et le rapport du vérificateur figurant dans le document EB-3940/07 Rev. 1.

Point 16.2 : Autres questions financières et administratives

72. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait reçu un rapport sur la réunion du Comité des finances du 21 mai 2008. Le Comité a noté que M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée) avait été reconduit dans son mandat de Président du Comité des finances et a pris note du rapport sur l'état des finances (document WP-Finance 56/08). Le Comité a également noté que le Comité des finances avait examiné le projet de budget administratif qui sera examiné de nouveau à sa prochaine réunion du 22 septembre avant d'être soumis au Comité exécutif et au Conseil pour approbation. Enfin, le Comité a pris note des progrès faits dans le paiement des arriérés de contributions et a remercié les pays concernés pour les efforts qu'ils déploient pour s'en acquitter, notamment le Malawi, le Nicaragua, l'Ouganda et le Zimbabwe. En ce qui concerne le Nicaragua, en dépit d'un léger déficit dans le paiement de sa cotisation pour 2007/08, le Comité a noté que, en reconnaissance des efforts consentis, un projet de résolution serait présenté au Conseil portant rétablissement des droits de vote de ce pays.

73. Le Conseil a pris note de ces renseignements et, notant que le titre devait en être modifié en “Rétablissement des droits de vote du Nicaragua”, a décidé d'approuver le projet de résolution figurant dans le document WP-Council 178/08 qui est devenu la Résolution numéro 437 (ci-jointe).

Point 17 : Questions diverses

Durabilité

74. Le Conseil a noté qu'un rapport sur la réunion du Comité directeur du Partenariat pour une caféiculture durable (SCP), tenue le 21 mai 2008, serait distribuée aux Membres (diffusée ultérieurement sous la cote ICC-100-9).

Ports d'exportation agréés et agents de certification OIC

75. Le Conseil a noté que le document WP-Council 174/08 contenait une liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés. Les Membres exportateurs qui n'ont pas actualisé ces informations ont été invités à confirmer les détails des ports d'exportation de leur café et les noms de leurs agents de certification chargés de traiter les questions liées aux certificats d'origine.

Point 18 : Prochaines réunions

76. Le Secrétaire a présenté le document WP-Council 175/08 dans lequel figurent les dates provisoires des réunions en 2008/09 et 2009/10. En ce qui concerne l'année caféière 2008/09, il a été proposé que la prochaine session du Conseil se tienne en mars ou mai 2009. Le Conseil a noté que les dates des réunions en 2008/09 seraient examinées de nouveau à sa prochaine session qui se tiendra au siège de l'Organisation à Londres du 22 au 26 septembre 2008. Le Conseil a pris note de la suggestion que, à l'avenir, une limite soit fixée au nombre d'exposés pendant une session afin qu'ils puissent tous bénéficier des meilleures conditions possibles.

77. Enfin, le Conseil a pris note de l'invitation du Gouvernement kenyan d'accueillir la session du Conseil de mai 2009. Il a remercié le Gouvernement kenyan de cette invitation qui sera examinée plus avant en septembre 2008.



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC Résolution 437

27 mai 2008
Original : anglais

F

Conseil international du Café
100^e session
19 – 23 mai 2008
Londres, Angleterre

Résolution numéro 437

APPROUVEE A LA SIXIEME
SEANCE PLENIERE, LE 23 MAI 2008

Rétablissement des droits de vote du Nicaragua

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 2) de l'Article 25 de l'Accord international de 2001 sur le Café dispose que tout Membre qui ne s'est pas acquitté intégralement de sa cotisation au budget administratif dans les six mois de son exigibilité perd, jusqu'au moment où il s'en acquitte, ses droits de voter au Conseil et de voter ou de faire voter pour lui au Comité exécutif ;

Que, au 1 octobre 2007, le Nicaragua avait des arriérés de cotisation d'un montant de 116 438 livres sterling au titre de l'exercice 2007/08 et des exercices antérieurs ;

Que le Nicaragua a présenté une proposition de règlement de ses arriérés de cotisation qui figure dans le document WP-Finance 55/08 (ci-joint) et a versé un montant total de 91 324,92 livres sterling en février 2008 au titre du règlement intégral du premier versement de l'échéancier proposé et du règlement partiel des versements ultérieurs ; et

Que compte tenu de l'engagement du Nicaragua de payer ses arriérés conformément à l'échéancier figurant dans le document WP-Finance 55/08, il est jugé approprié de rétablir ses droits de vote,

DÉCIDE :

1. De permettre au Nicaragua de régler ses arriérés de cotisation au budget administratif pour l'exercice 2006/07 et les exercices antérieurs en deux annuités de 7 746,71 livres sterling chacune, payables à partir de mars 2009.
2. De rétablir, avec effet immédiat, les droits de vote du Nicaragua tant que le calendrier de paiements susmentionné sera respecté et que les cotisations futures seront payées conformément aux dispositions de l'Article 25 de l'Accord de 2001.
3. Que la présente Résolution ne constitue pas un précédent au sujet de la dispense des obligations relatives aux cotisations aux termes de l'Article 25 de l'Accord de 2001.
4. De prier le Directeur exécutif de tenir le Comité exécutif au courant du respect par le Nicaragua des dispositions du paragraphe 1 du dispositif de la présente Résolution.



WP Finance 55/08

International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

22 avril 2008
Original : anglais

F

Comité des finances
11^e Réunion
21 mai 2008
Londres, Angleterre

Nicaragua

**Paiement des arriérés de contributions
au budget administratif**

DISTRIBUTION RESTREINTE

Contexte

1. Au 30 septembre 2007, le Nicaragua avait des arriérés de contributions au titre de l'exercice 2006/07 et d'exercices antérieurs s'élevant à 95 590,11 livres sterling ; sa cotisation pour l'exercice 2007/08 se montant à 20 848 livres sterling, le total dû par le Nicaragua s'élevait à 116 438,11 livres sterling au 1 octobre 2007.
2. À l'issue d'un échange de correspondance entre le Directeur exécutif et les autorités nicaraguayennes, le Directeur exécutif a proposé un calendrier de paiement des arriérés du Nicaragua. Dans le cadre de ce calendrier, l'intégralité de la dette la plus ancienne, à savoir 2 629,62 livres sterling au titre de 1999/00 et 2000/01, et 75% du solde dû au 30 septembre 2007, à savoir 69 720,37 doivent être payés sous forme d'un versement unique ; le solde de 25%, à savoir 23 240,12 livres sterling, étant payé sur une période trois ans, le 31 mars des années 2008, 2009 et 2010 et la cotisation au titre de l'exercice 2007/08 étant payée selon la procédure normale. Une lettre du Directeur exécutif en date du 11 septembre 2007, adressée au ministre du développement, de l'industrie et du commerce du Nicaragua est jointe en annexe I.
3. Cette proposition a été reçue favorablement par le ministre qui en a informé l'Organisation dans sa réponse du 25 septembre 2007 (jointe en annexe II). La proposition a été officialisée dans *La Gaceta*, journal officiel du Gouvernement nicaraguayen le 14 décembre 2007 (joint en annexe III).
4. Le versement unique de 72 349,99 livres sterling au titre de la dette la plus ancienne et de 75% du solde a été reçu par l'Organisation le 13 février 2008. Des montants supplémentaires de 18 130,01 livres sterling et 844,92 livres sterling ont été reçus les 13 et 22 février 2008 et pourraient être crédités à la cotisation du Nicaragua pour 2007/08 et/ou au règlement de la première tranche payable le 31 mars 2008 (voir le paragraphe 2) ci-dessus).

Mesure à prendre

Le Comité est invité à examiner si cette proposition est acceptable pour régler les arriérés du Nicaragua et à faire une recommandation au Comité exécutif au sujet des droits de vote du Nicaragua, eu égard aux efforts déployés par ce pays pour s'acquitter de ses arriérés.



INTERNATIONAL

COFFEE

ORGANIZATION

ORGANIZACIÓN	INTERNACIONAL	DEL	CAFÉ
ORGANIZAÇÃO	INTERNACIONAL	DO	CAFÉ
ORGANISATION	INTERNATIONALE	DU	CAFÉ

NÉSTOR OSORIO
Executive Director

11 September 2007

Mr Orlando Solórzano
Ministro de Fomento, Industria y Comercio
Ministerio de Fomento, Industria y Comercio
Carretera Masaya Km. 6,
Frente a Camino de Oriente,
Managua
Nicaragua

Dear Mr Solórzano,

I would like to acknowledge receipt of the letter of 27 August 2007 from Verónica Rojas Berrios, Vice Ministra of MIFIC, concerning the amount due by Nicaragua to the Organization. I would also like to express my appreciation of the efforts made by you and your colleagues to reach an agreement concerning the debt and to regularise the issue of outstanding contributions during my recent discussions with you in Managua.

Further to those discussions, we agree in principle to the rescheduling of 25% of the recent debt of £92,960.49, namely £23,240.12. However, in view of recent decisions made by the Organization's Finance Committee and Executive Board in relation to the outstanding arrears of a number of other countries, we feel that the suggested rescheduling period of five years is too long. We believe that a period of three years would be more appropriate and would be more likely to meet with the approval of the Organization's Members.

We would therefore suggest that this amount be paid in three instalments of £7,746.71 over three years, on 31 March 2008, 2009 and 2010, which represents the latest date on which contributions are normally due. In the meantime, as agreed, we look forward to receiving the following: the oldest arrears outstanding, namely £2,629.62 from 1999/01; and the balance of 75% of the amount referred to above, namely £69,720.37. This amounts to £72,349.99 in total. The contribution for 2007/08 would be paid in the normal way once that sum has been agreed by the Executive Board and Council, which we anticipate will be during the week of 24 September 2007.

I hope very much that you will be able to agree to the above proposal. If this is the case, I would intend to submit this rescheduling proposal to the Executive Board and Council during the forthcoming meetings during the week beginning 24 September 2007.

I look forward to hearing from you at your earliest convenience.

Yours sincerely

(Signed) Néstor Osorio
Executive Director

cc. Verónica Rojas Berrios, Vice Ministra, MIFIC
Lic. Alberto Guevara O., Ministro MIICP



**Gobierno de Reconciliación
y Unidad Nacional**

El Pueblo, Presidente!

Managua, 25 de Septiembre 2007
DMOSD-2311-09-07-SAR

Doctor
Néstor Osorio
Director Ejecutivo
Organización Internacional del Café
Su despacho

Estimado Doctor Osorio:

En referencia a su carta del 11 de septiembre de 2007, acerca de la solicitud de reestructuración del adeudo de Nicaragua con la OIC, presentada por la Lic. Verónica Rojas Berrios, Viceministra de Fomento, Industria y Comercio, carta del 27 de agosto de 2007; agradezco su pronta respuesta donde confirma nuestro acuerdo para reprogramar el pago de £23,240.11, equivalente al 25% de £92,960.49 de la deuda correspondiente al período 2002/2007.

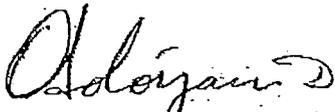
Con respecto a las decisiones recientemente adoptadas por el Comité de Finanzas y la Junta Ejecutiva de esa Organización sobre los plazos de pagos atrasados, le informo que se ha dispuesto cancelar el 25% de la deuda referida en un plazo de 3 años, con cuotas anuales de £7,746.71 libras, el 31 de marzo de 2008, de 2009 y 2010, tal como usted lo ha señalado.

Sobre los adeudos de £2,629.62 del período 1999/2001 y el saldo del 75% restante del período 2002/2007 por £69,720.37, le informo que se están realizando los trámites correspondientes para hacer las transferencias bancarias.

En cuanto a la contribución del período 2007/2008, esperamos recibir información sobre la cuantía de la cuota correspondiente a Nicaragua para proceder con los trámites pertinentes.

Sin más a que referirme, le saludo.

Cordialmente,


Orlando Solórzano Delgado
Ministro



C/c: Cra Alberto Guevara - Ministro MHCP
Cra. Verónica Rojas - Viceministra MIFIC
CONACAFE
Archivo

Ministerio de Fomento, Industria y Comercio
Carretera Masaya Km. 6, Frente a Camino de Oriente
TEL. 267-0161 / 267-0437
www.miflc.gob.ni



LA GACETA

DIARIO OFICIAL

Teléfonos: 228-3791 / 222-7344

Tiraje: 850 Ejemplares
28 Páginas

Valor C\$ 45.00
Córdobas

AÑO CXI

Managua, Viernes 14 de diciembre de 2007

No. 241

SUMARIO

Pág.

CASA DE GOBIERNO

Decreto No. 73-2007.....	8156
Acuerdo Presidencial No. 447-2007.....	8159
Acuerdo Presidencial No. 454-2007.....	8161
Acuerdo Presidencial No. 455-2007.....	8161
Acuerdo Presidencial No. 457-2007.....	8161
Acuerdo Presidencial No. 458-2007.....	8161
Acuerdo Presidencial No. 459-2007.....	8162
Acuerdo Presidencial No. 460-2007.....	8162
Acuerdo Presidencial No. 461-2007.....	8162
Acuerdo Presidencial No. 463-2007.....	8163

MINISTERIO DE GOBERNACION

Estatutos Fundación Madroño (MADROÑO)...	8163
Constancia de Inscripción.....	8167

MINISTERIO DE HACIENDA Y CREDITO PUBLICO

Resolución No. 154-2007.....	8167
Acuerdo Ministerial No. 38-2007.....	8167
Acuerdo Ministerial No. 37-2007.....	8169
Acuerdo Ministerial No. 36-2007.....	8170
Acuerdo Ministerial No. 35-2007.....	8171

UNIVERSIDADES

Títulos Profesionales.....	8172
----------------------------	------

SECCION JUDICIAL

Convocatoria.....	8182
Multicambios, S.A.	
Declaratoria de Herederos.....	8182

Dado en la ciudad de Managua, Casa de Gobierno, a los veintisiete días del mes de noviembre del año dos mil siete. **DANIEL ORTEGA SAAVEDRA**, Presidente de la República de Nicaragua. **Paul Oquist Kelley**, Secretario Privado para Políticas Nacionales.

**Gobierno de Reconciliación y Unidad Nacional
Unida Nicaragua Triunfa**

ACUERDO PRESIDENCIAL N° 454-2007

El Presidente de la República de Nicaragua

En uso de las facultades que le confiere la Constitución Política

ACUERDA

Artículo 1. Organizar la Delegación Oficial, que en nombre del Gobierno de la República de Nicaragua asistirá a la Ceremonia de Toma de Posesión de la Presidencia de la República de Argentina, por la Presidenta Electa, Excelentísima Señora Cristina Fernández de Kirchner, a efectuarse el día diez de diciembre del año dos mil siete, la cual estará presidida por el Excelentísimo Señor Vicepresidente de la República, Licenciado Jaime Morales Carazo, e integrada por: Compañero Comandante Tomás Borge Martínez, Embajador Extraordinario y Plenipotenciario de la República de Nicaragua en la República del Perú, y Embajador en Misión Especial para este evento, y su Señora Esposa Marcela Pérez Silva; Licenciada Fabiola Masís, Embajadora Extraordinaria y Plenipotenciaria de la República de Nicaragua ante el Gobierno de la República de Argentina y Sub-Oficial Mayor Don Bergman Domingo Muñoz García, Jefe de Seguridad.

Artículo 2. Expedir la Carta Credencial correspondiente y comunicar este Acuerdo al Ilustrado Gobierno de la República de Argentina.

Artículo 3. El presente Acuerdo surte sus efectos a partir de esta fecha. Publíquese en La Gaceta, Diario Oficial.

Dado en la ciudad de Managua, Casa de Gobierno, a los siete días del mes de diciembre del año dos mil siete. **DANIEL ORTEGA SAAVEDRA**, Presidente de la República de Nicaragua.

**Gobierno de Reconciliación y Unidad Nacional
Unida Nicaragua Triunfa**

ACUERDO PRESIDENCIAL N° 455-2007

El Presidente de la República de Nicaragua

En uso de las facultades que le confiere la Constitución Política

ACUERDA

Artículo 1. Autorizar al Ministerio de Hacienda y Crédito Público, para que de conformidad con el artículo 66 de la Ley No. 477, Ley General de Deuda Pública, publicada en La Gaceta, Diario Oficial No. 236 de fecha 12 de diciembre de 2003 y conforme a lo Recomendado por el Comité de Operaciones Financieras (COF), en Sesión Extraordinaria de fecha 26 de septiembre de 2007 que consta en Acta No. 109, Incorpore y registre como deuda pública interna del Estado la cantidad de \$91,324.92 (Noventa y Un Mil Trescientos Veinticuatro Libras Esterlinas con 92/100), por concepto de pagos pendientes de membresía por parte de MIFIC/CONACAFE a la Organización Internacional del Café (OIC), de conformidad con lo ordenado en el Artículo 21 de la Ley No. 368, Ley del

Café, publicada en La Gaceta, Diario Oficial No. 17 del 24 de enero de 2001, la cual establece que el Estado asigna a CONACAFE la cuota fija de cincuenta centavos dólar por cada quintal de café oro exportado; y que dicha cuota se tomará de los ingresos fiscales percibidos por el rubro y será transferida mensualmente al Consejo por el Ministerio de Hacienda y Crédito Público, en su carácter de agente financiero del Estado.

Artículo 2. Autorizar al Ministerio de Hacienda y Crédito Público a transferir a la Organización Internacional del Café (OIC), a través de la cuenta No. 05651059 en el Banco Bilbao Vizcaya Argentina, pago por la cantidad de \$91,324.92 (Noventa y Un Mil Trescientos Veinticuatro Libras Esterlinas con 92/100), en concepto de pagos pendientes de membresía por parte de MIFIC/CONACAFE a la Organización Internacional del Café (OIC). El pago se hará de conformidad con la Ley No. 615, "Ley Anual de Presupuesto General de la República 2007", publicado en La Gaceta, Diario oficial No. 56 del 20 de marzo de 2007 donde aparece en el servicio de la deuda pública interna, con cargo a la partida presupuestaria denominada "Sentencias Judiciales y Otras Deudas Contingentes", por un monto de C\$88,155,143.00, de los cuales C\$5,950,022.00 están asignados a la Comisión Nacional del Café (CONACAFE), para pagar este tipo de deuda.

Artículo 3. El presente Acuerdo surte sus efectos a partir de esta fecha. Publíquese en La Gaceta, Diario Oficial.

Dado en la ciudad de Managua, Casa de Gobierno, a los diez días del mes de diciembre del año dos mil siete. **DANIEL ORTEGA SAAVEDRA**, Presidente de la República de Nicaragua

**Gobierno de Reconciliación y Unidad Nacional
Unida Nicaragua Triunfa**

ACUERDO PRESIDENCIAL N° 457-2007

El Presidente de la República de Nicaragua

En uso de las facultades que le confiere la Constitución Política

ACUERDA

Artículo 1. Modificar el Artículo uno del Acuerdo Presidencial número 439-2007 del dieciséis de noviembre del año dos mil siete, publicado en La Gaceta, Diario Oficial Número 231 del treinta de noviembre del año dos mil siete, el que deberá leerse de la siguiente manera: Nombrar al Compañero Licenciado Gadiel Francisco Arce Mairena, Cónsul General con equivalencia diplomática de Ministro Consejero de la República de Nicaragua en Quito, con Jurisdicción en todo el territorio de la República del Ecuador.

Artículo 2. El presente Acuerdo surte sus efectos a partir de esta fecha. Publíquese en La Gaceta, Diario Oficial.

Dado en la ciudad de Managua, Casa de Gobierno, a los diez días del mes de diciembre del año dos mil siete. **DANIEL ORTEGA SAAVEDRA**, Presidente de la República de Nicaragua.

**Gobierno de Reconciliación y Unidad Nacional
Unida Nicaragua Triunfa**

ACUERDO PRESIDENCIAL N° 458-2007

El Presidente de la República de Nicaragua

C Ó N S I D E R A N D O